



DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

--

COMMUNE DE
SAINTE ANNE

--

Numéro de la délibération
5^{ème} délibération

--

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION ORDINAIRE DU VENDREDI 12 AVRIL 2024

Objet : Examen et vote du budget primitif 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vendredi douze du mois d'avril 2024 à dix-huit heures vingt minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Francs BAPTISTE.

Convocation faite le
27 mars 2024

Membres
en exercice : 35

DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉES
Le 15 avril 2024

SAINTE-ANNE,
Le 15 avril 2024

Présents (24) :

M. Francs BAPTISTE, M. Lucien GALVANI, Mme Evelyne CHERAL épouse VACHER, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL, M. Marcel KANDASSAMY, M. Georges NARDIN, Mme Eddie LOÏAL épouse MIXTUR, M. Lucien KANCEL, Mme Marie-Anièce MANNE épouse RÉGÉLAN, M. Hugues CHATEAUBON, M. Fabrice DURO, Mme Nicole BAZZOLI, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Eric LATCHOUMANIN, M. Patrick SOLVET, Mme Mariane GRANDISSON, M. Miguel TROUPÉ, M. Alain CUIRASSIER, Mme Nicole SOLVAR épouse SINIVASSIN, Mme Jeannette COURIOL, Mme Ketty COURIOL-LOMBION, M. Sébastien GAUTHIER.

Absents(11) :

- Représentés(08) : Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (représentée par M. Eric LATCHOUMANIN), Mme Dalila MARIE-JOSEPH (représentée par Mme Marie-Anièce MANNE épouse REGELAN), M. Daniel BOUCAUD (représenté par Mme Nicole BAZZOLI), Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN (représentée par M. Miguel TROUPÉ), Mme Liliane MALACQUIS (représentée par Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL), Mme Valérie HUGUES (représentée par M. Georges COUPPE DE K/MARTIN), Mme Sylvia LAPTES (représentée par Mme Lydia FARO épouse COURIOL), M. Bruno DESIRÉE (représenté par M. Marcel KANDASAMY).
- Excusés (02) : M. Christian BAPTISTE, M. Patrick GALAS.
- Absente non représentée, non excusée (01) :
Mme Maude GEOFFROY.

Secrétaire de séance : M. Miguel TROUPE

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 3 du 26 mai 2021 portant expérimentation du référentiel M57 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 02 en date du 12 avril 2024 approuvant l'examen et vote du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu l'avis de la commission financière qui s'est tenue le 27 mars 2024 ;

Considérant que les documents budgétaires ont été transmis aux élus le 27 mars 2024, soit dans les 12 jours avant la réunion du conseil conformément à la réglementation ;

Considérant que le projet de budget principal de ville est joint à la présente délibération ;

DECIDE :

A la majorité ;

Votants : 31

Pour : 29

Abstentions : 02 (Monsieur Patrick SOLVET et madame Jeannette COURIOL).

Article 1 : de voter par chapitre en section fonctionnement, le budget primitif 2024 tel que présenté ci-après :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	POUR MÉMOIRE BUDGET 2023	Report	Propositions nouvelles 2024	TOTAL BUDGET PRIMITIF 2024
011	Charges à caractère général	7 874 489	1 218 616	7 963 025	9 181 642
012	Charges de personnel et frais assimilés	26 525 429	100	27 129 687	27 129 787
014	Atténuation de produits	1 801 155	-	1 881 444	1 881 444
65	Autres charges de gestion courante	1 602 202	83 188	1 859 687	1 942 876
66	Charges financières	522 141	-	487 229	487 229
67	Charges exceptionnelles	80 000	-	50 000	50 000
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	100 000	-	70 000	70 000
Dépenses réelles de Fonctionnement (1)		38 505 417	1 301 905	39 441 072	40 742 977
023	Virement à la section d'investissement	7 316 856		12 882 667	12 882 667
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	766 689		1 000 000	1 000 000
Dépenses d'ordre de Fonctionnement (2)		8 083 545	-	13 882 667	13 882 667
TOTAL (1)+(2)		46 588 962	1 301 905	53 323 739	54 625 643

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	BP 2023	REPORT	Propositions nouvelles 2024	BP 2024
013	Atténuation de charges	10 000	-	372 000	372 000
70	Redevances et autres produits	989 912	61 646	919 732	981 378
73	Impôts & Taxes	15 312 042		15 319 042	15 319 042
731	Fiscalité locale	16 629 613		19 023 719	19 023 719
74	Dotations et participations	7 954 425	492 750	7 339 128	7 831 878
75	Autres produits de gestion courante	367 048		177 253	177 253
76	Produits financiers	-		-	-
77	Recettes exceptionnelles	-		-	-
Recettes réelles de Fonctionnement (1)		41 263 039	554 395	43 150 874	43 705 269
002		5 325 922		10 920 374	10 920 374
Résultat Reporté (2)		5 325 922	-	10 920 374	10 920 374
TOTAL (1)+(2)		46 588 961	554 395	54 071 248	54 625 643
			- - 747 509	747 509	-

Article 2 : de voter par chapitre et opération en section d'investissement, le budget primitif 2024 tel que présenté ci-après :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération d'équipement - Chapitre	Libellé	MÉMOIRE BUDGET 2023	Report	Propositions Nouvelles 2024	Total BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	291 102	182 505	250 500	433 005
204	Subventions d'équipement versées	0	-	500 000	500 000
21	Immobilisations corporelles	6 444 193	436 226	3 252 100	3 688 326
23	Immobilisations en cours	3 448 871	2 573 346	5 133 535	7 706 880
100	TRAVAUX DE L'EGLISE	41 177	-	150 000	150 000
102	GESTION DU PATRIMOINE FUNERAIRE	178 750	177 000	100 000	277 000
1901	REFECTION VOIRIES COMMUNALES	1 355 300	944 429	2 000 000	2 944 429
1902	SECURISATION RENOVATION BAT PUBLICS	1 006 477	266 949	-	266 949
1903	CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE CHATEAUBRUN	82 683	54 987	32 400	87 387
1904	SECURISATION RENOVATION EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 441 370	1 294 494	300 000	1 594 494
1905	RENOVATION URBAINE	139 638	130 000	-	130 000
		0	-	-	-
					-
					-
Total des dépenses d'équipement (1)		14 429 561	6 059 937	11 718 535	17 778 472
13	Subventions d'investissements	0	-	129 527	129 527
16	Emprunts & dettes assimilés	1 271 980	-	1 307 000	1 307 000
27	Autres immobilisations financières	330 000	-	350 000	350 000
Total des dépenses financières (2)		1 601 980	-	1 786 527	1 786 527
041	Opérations patrimoniales	700 000		300 000	300 000
Total des dépenses d'ordre (3)		700 000	-	300 000	300 000
001 (4)	Solde d'Exécution négatif Reporté	3 305 049		2 913 693	2 913 693
TOTAL (1) + (2) + (3) + (4)		20 036 590	6 059 937	16 718 755	22 778 692

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opération d'équipement - Chapitre	Libellé	Total BP 2023	Report	Propositions Nouvelles 2024	Total BP 2024
13	Subventions d'investissement	4 703 519	2 022 998	2 248 092	4 271 090
16	Emprunts et dettes assimilés	0	-	-	-
100	TRAVAUX DE L'EGLISE	0	-	-	-
102	GESTION DU PATRIMOINE FUNERAIRE	0	-	-	-
1901	REFECTION VOIRIES COMMUNALES	0	-	-	-
1902	SECURISATION RENOVATION BAT PUBLICS	0	-	-	-
1903	CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE CHATEAUBRUN	0	-	-	-
1904	SECURISATION RENOVATION EQUIPEMENTS SPORTIFS	0	-	-	-
1905	RENOVATION URBAINE	0	-	-	-
Total des recettes d'équipement (1)		4 703 519	2 022 998	2 248 092	4 271 090
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	3 244 478	-	1 411 242	1 411 242
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 305 049	-	2 913 693	2 913 693
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	-	-	-
Total des recettes financières (2)		6 549 527	-	4 324 935	4 324 935
021	Virement de la section de fonctionnement	7 316 856	-	12 882 667	12 882 667
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	766 689	-	1 000 000	1 000 000
041	Opérations patrimoniales	700 000	-	300 000	300 000
Total des recettes d'ordre d'investissement (3)		8 783 545	-	14 182 667	14 182 667
001 (4)	Solde d'Exécution positif Reporté	0	-	-	-
TOTAL (1) + (2) + (3)+(4)		20 036 590	2 022 998	20 755 694	22 778 692

Article 3 : d'arrêter le budget primitif de l'exercice 2024 tel que présenté dans le document joint.

Article 4 : de donner tout pouvoir au maire, et au comptable public, chacun en ce qui le concerne, pour l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
 Les jours, mois et an que dessus
 Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,


 Franck BAPTISTE



*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.
 Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».*

VILLE DE SAINTE-ANNE
RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Affaire numéro 06

Objet :

Examen et vote du budget primitif 2024

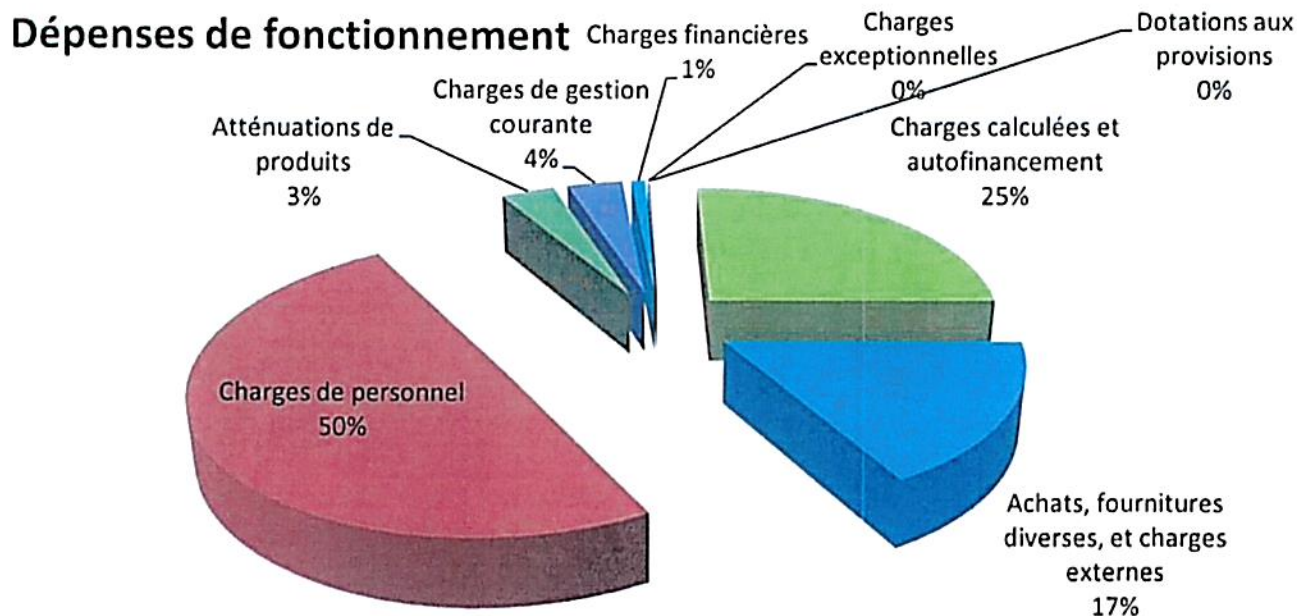
I - Présentation du Budget Primitif 2024

Le budget primitif 2024 (BP) a été construit sur la base des projets présentés et débattus lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 21 février 2024. Il contient les prévisions nouvelles, les reports ainsi que le résultat de l'exercice 2023 arrêté lors du vote du compte administratif. Le BP est élaboré à hauteur de 77 404 334,97 €, dont 70,57 % à la section de Fonctionnement et 29,43 % à la section d'Investissement.

La section de fonctionnement

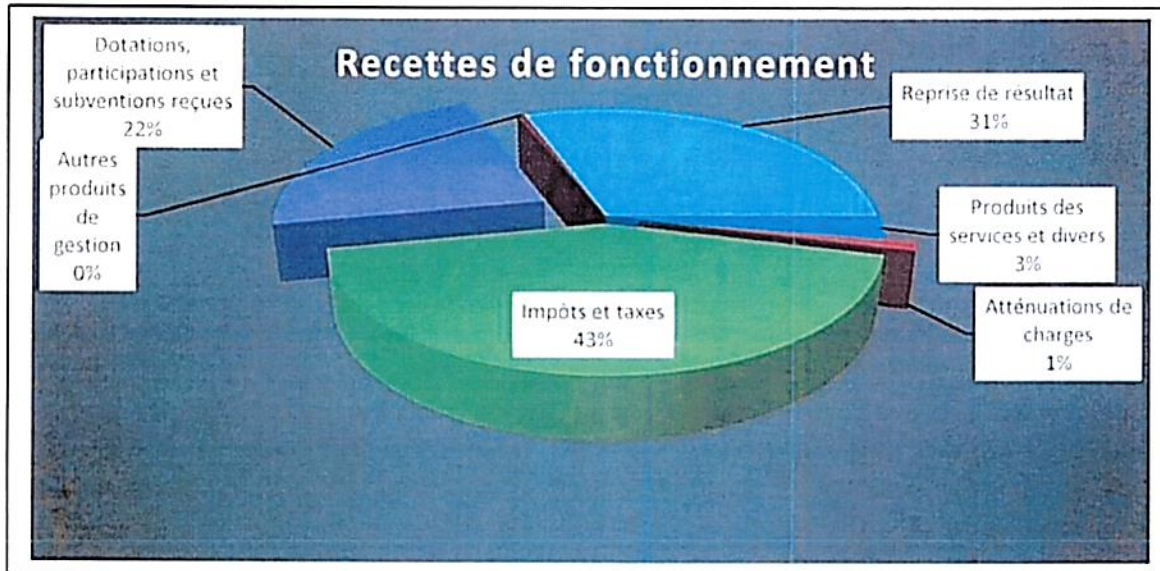
Le budget de la section de Fonctionnement s'élève à 54 625 643 €, les prévisions sont réparties de la façon suivante :

Présentation générale par classification :



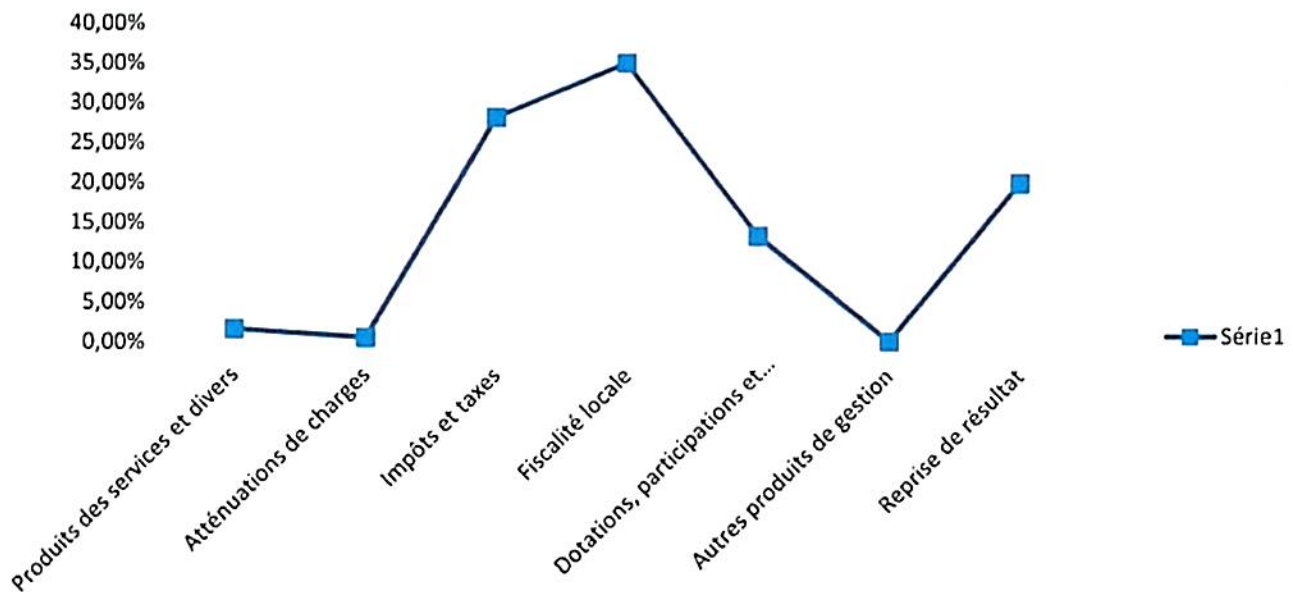
La répartition ci-dessus est réalisée sur la base des dépenses totales de la section. Elle met tout de même en évidence la prépondérance des charges de personnel dont la maîtrise est un enjeu déterminant dans l'optique d'améliorer la performance budgétaire de la ville.

L'autofinancement dégagé à hauteur de 25 % témoigne de l'autonomie budgétaire retrouvée de la collectivité.



La dynamique des recettes est soutenue par la fiscalité directe et indirecte. La stabilité des taux permet de garantir un niveau minimal de ressource nécessaire à la réalisation de l'équilibre du budget.

Outre les produits des services très dépendants du contexte économique et social, les autres natures de produits échappent totalement au contrôle de la collectivité quant à leur évolution.



Présentation générale par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	POUR MÉMOIRE BUDGET 2023	Report	Propositions nouvelles 2024	TOTAL BUDGET PRIMITIF 2024
011	Charges à caractère général	7 874 489	1 218 616	7 963 025	9 181 642
012	Charges de personnel et frais assimilés	26 525 429	100	27 129 687	27 129 787
014	Atténuation de produits	1 801 155	-	1 881 444	1 881 444
65	Autres charges de gestion courante	1 602 202	83 188	1 859 687	1 942 876
66	Charges financières	522 141	-	487 229	487 229
67	Charges exceptionnelles	80 000	-	50 000	50 000
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	100 000		70 000	70 000

Dépenses réelles de Fonctionne ment (1)		38 505 417	1 301 905	39 441 072	40 742 977
--	--	------------	-----------	------------	------------

023	Virement à la section d'investissement	7 316 856		12 882 667	12 882 667
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	766 689		1 000 000	1 000 000

Dépenses d'ordre de Fonctionne ment (2)		8 083 545	-	13 882 667	13 882 667
--	--	-----------	---	------------	------------

TOTAL (1)+(2)		46 588 962	1 301 905	53 323 739	54 625 643
------------------	--	------------	-----------	------------	------------

En dépenses :

Au chapitre 011 (charges à caractère général) 7 963 025 €, le budget enregistre une augmentation de 1,12 % comparé au budget 2023. Il comprend :

Les achats et fournitures ;

Les charges d'entretien et prestations de services externalisées ;

Les crédits affectés aux études (OPAH/RU, Décharge...) ;

Le Pôle ressources, la communication ainsi que les crédits affectés à l'entretien et la maintenance des systèmes d'exploitation.

Au chapitre 012 (charge de personnel et assimilées), la prévision est de 27 129 687 €, elle est supérieure au budget 2023 (+2,24 %) et représente 66,59 % des dépenses réelles de la section.

Au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), l'enveloppe budgétaire est croissante (+13,85 %) par rapport à 2023, du fait de l'affectation des frais liés aux plateformes hébergées. Ce chapitre comprend également les frais et autres indemnités des élus, ainsi que les participations et accompagnement aux acteurs locaux, telle que la subvention aux associations. Enfin il intègre les dépenses liées aux contingents et participations aux organismes divers.

Au chapitre 014 (atténuations de produits) pour un montant de 1 881 444 € correspondant au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et SRU (Solidarité et au Renouveau Urbain). Il correspond à un prélèvement sur recettes fiscales au titre de la péréquation horizontale.

Enfin, 13 882 667 € sont réservés au titre de l'autofinancement et transférés en section d'investissement (opération d'ordre budgétaire).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	BP 2023	REPORT	Propositions nouvelles 2024	BP 2024
013	Atténuation de charges	10 000	-	372 000	372 000
70	Redevances et autres produits	989 912	61 646	919 732	981 378
73	Impôts & Taxes	15 312 042		15 319 042	15 319 042
731	Fiscalité locale	16 629 613		19 023 719	19 023 719
74	Dotations et participations	7 954 425	492 750	7 339 128	7 831 878
75	Autres produits de gestion courante	367 048		177 253	177 253
76	Produits financiers	-		-	-
77	Recettes exceptionnelles	-		-	-
Recettes réelles de Fonctionnement (1)		41 263 039	554 395	43 150 874	43 705 269
002		5 325 922		10 920 374	10 920 374
Résultat Reporté (2)		5 325 922	-	10 920 374	10 920 374
TOTAL (1)+(2)		46 588 961	554 395	54 071 248	54 625 643

En Recettes :

Les recettes de fonctionnement progressent de 16 % en référence à 2023. Cela s'explique notamment par l'intégration du résultat antérieur.

Toutefois, on observe qu'en ôtant le poids du passé (Excédents reportés), les **ressources de la ville sont de 43 150 874 €**. Pour autant, après prélèvement ou reversement (Coefficient Correcteur -COCO-, FNGIR), les ressources dédiées aux compétences de la ville sont **ramenées à hauteur de 41 269 430 € pour cet exercice**. Nonobstant l'absence de notifications des services de l'Etat s'agissant des dotations, le budget est équilibré sans revalorisation des taux de la fiscalité.

A. La section d'investissement

La section d'Investissement s'établit à hauteur de 22 778 692 € répartis à concurrence de 16 718 755 € de crédits nouveaux et 6 059 937 € de restes à réaliser. Elle est supérieure aux prévisions de 2023 (+12,04 %) et représente 29,43 % de la prévision budgétaire totale. Elle intègre, les projets en fonction de leur degré de maturité.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

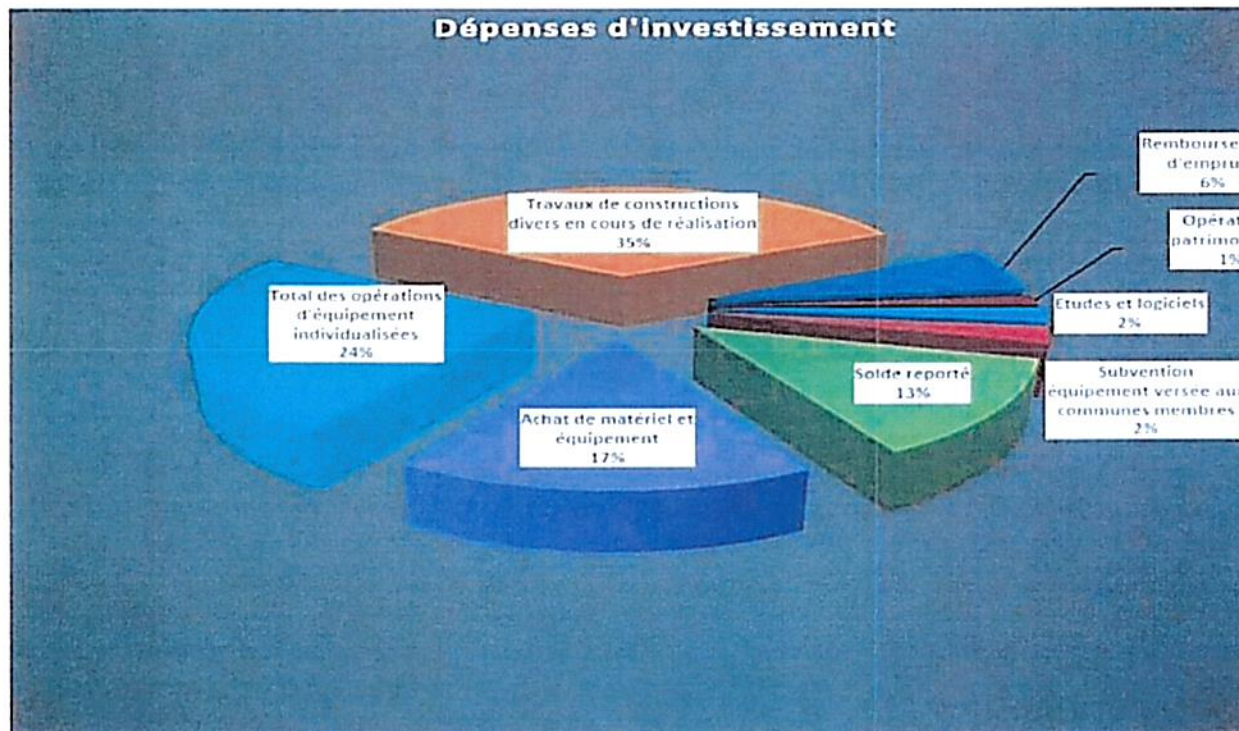
Opération d'équipement - Chapitre	Libellé	MÉMOIRE BUDGET 2023	Report	Propositions Nouvelles 2024	Total BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	291 102	182 505	250 500	433 005
204	Subventions d'équipement versées	0	-	500 000	500 000
21	Immobilisations corporelles	6 444 193	436 226	3 252 100	3 688 326
23	Immobilisations en cours	3 448 871	2 573 346	5 133 535	7 706 880
100	TRAVAUX DE L'EGLISE	41 177	-	150 000	150 000
102	GESTION DU PATRIMOINE FUNERAIRE	178 750	177 000	100 000	277 000
1901	REFECTION VOIRIES COMMUNALES	1 355 300	944 429	2 000 000	2 944 429
1902	SECURISATION RENOVATION BAT PUBLICS	1 006 477	266 949	-	266 949
1903	CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE CHATEAUBRUN	82 683	54 987	32 400	87 387
1904	SECURISATION RENOVATION EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 441 370	1 294 494	300 000	1 594 494
1905	RENOVATION URBAINE	139 638	130 000	-	130 000
		0	-		-
					-
					-
					-
Total des dépenses d'équipement (1)		14 429 561	6 059 937	11 718 535	17 778 472
13	Subventions d'investissements	0	-	129 527	129 527
16	Emprunts & dettes assimilés	1 271 980	-	1 307 000	1 307 000
27	Autres immobilisations financières	330 000	-	350 000	350 000
Total des dépenses financières (2)		1 601 980	-	1 786 527	1 786 527
041	Opérations patrimoniales	700 000		300 000	300 000
Total des dépenses d'ordre (3)		700 000	-	300 000	300 000
001 (4)	Solde d'Exécution négatif Reporté	3 305 049		2 913 693	2 913 693
TOTAL (1) + (2) + (3) + (4)		20 036 590	6 059 937	16 718 755	22 778 692

Elle comprend notamment, en dépenses :

- *Au chapitre 20* : (Immobilisations incorporelles), sont regroupés les frais d'études (OPA/RU), l'achat de logiciels mais aussi la réalisation de document d'urbanisme (PLU).
- *Au chapitre 21* : des acquisitions diverses comprenant du matériel informatique (socle numérique) ainsi que des véhicules et mobiliers pour les services. Cependant, l'essentiel des crédits sont destinés à des acquisitions d'engins et autres matériels techniques mais aussi du foncier.

Au chapitre 23 : L'essentiel des crédits sont affectés aux opérations individualisées et travaux divers. Ils représentent 59 % des prévisions totales de la section (reports + propositions nouvelles). Sont identifiés :

- ✓ La réhabilitation des routes ;
- ✓ Les écoles (Douville, Gissac) ;
- ✓ La réhabilitation des bâtiments (Mairie, cantine...) ;
- ✓ La RHI de Dubellay ;
- ✓ Le stade de Valette tranche 3 ;
- ✓ L'environnement et le développement durable (atlas bio diversité, Mob-biodiv.) ;
- ✓ La lutte sargasses (tracteur, tapis, barrage déviant)

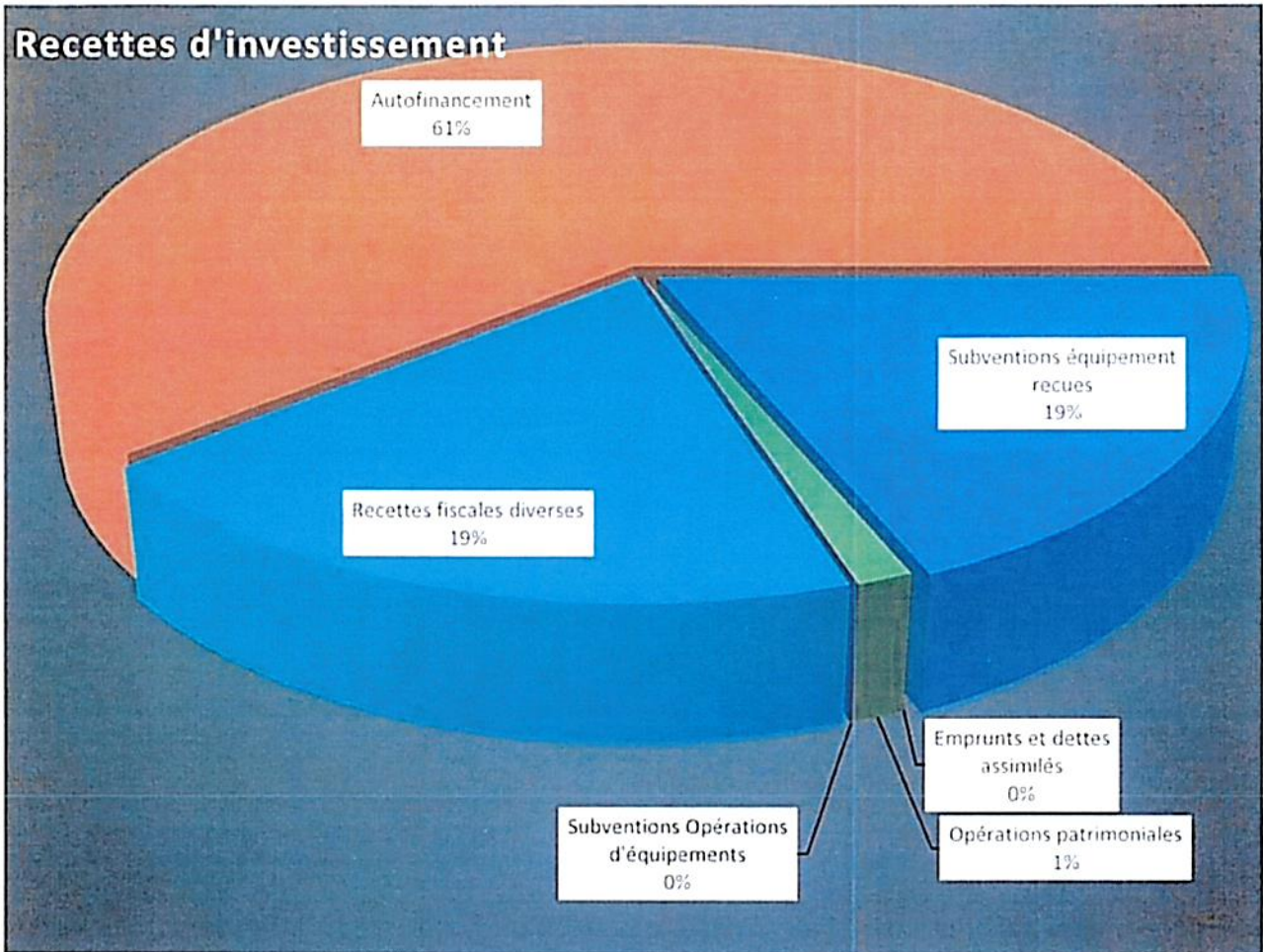


En recettes :

Les recettes d'Investissement, se décomposent de mouvements réels propres (FCTVA, dotation d'aménagement, FRDE) 1 411 142 €, les subventions d'équipements (2 248 092 €), les mouvements d'ordre liés aux opérations patrimoniales (300 000 €) et de l'autofinancement à hauteur de 13 882 667 € pour assurer l'équilibre de la section.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opération d'équipement - Chapitre	Libellé	Total BP 2023	Report	Propositions Nouvelles 2024	Total BP 2024
		0		-	-
13	Subventions d'investissement	4 703 519	2 022 998	2 248 092	4 271 090
16	Emprunts et dettes assimilés	0	-	-	-
100	TRAVAUX DE L'EGLISE	0	-	-	-
102	GESTION DU PATRIMOINE FUNERAIRE	0	-	-	-
1901	REFECTION VOIRIES COMMUNALES	0	-	-	-
1902	SECURISATION RENOVATION BAT PUBLICS	0	-	-	-
1903	CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE CHATEAUBRUN	0	-	-	-
1904	SECURISATION RENOVATION EQUIPEMENTS SPORTIFS	0	-	-	-
1905	RENOVATION URBAINE	0	-		
Total des recettes d'équipement (1)		4 703 519	2 022 998	2 248 092	4 271 090
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	3 244 478	-	1 411 242	1 411 242
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 305 049	-	2 913 693	2 913 693
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	-	-	-
Total des recettes financières (2)		6 549 527	-	4 324 935	4 324 935
021	Virement de la section de fonctionnement	7 316 856	-	12 882 667	12 882 667
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	766 689	-	1 000 000	1 000 000
041	Opérations patrimoniales	700 000	-	300 000	300 000
Total des recettes d'ordre d'investissement (3)		8 783 545	-	14 182 667	14 182 667
001 (4)	Solde d'Exécution positif Reporté	0	-	-	-
TOTAL (1) + (2) + (3)+(4)		20 036 590	2 022 998	20 755 694	22 778 692



Le graphique ci-dessus indique la répartition des recettes de la section. L'autofinancement dégagé à hauteur de 61 % constitue la principale source de financement des investissements. La part des subventions d'équipements (19 %) traduit la capacité de la ville à mobiliser les financeurs autour des différents projets.

En définitive, le budget primitif 2024 affiche l'ambition de la ville de Sainte-Anne à développer son territoire par la pluralité de ses projets.

Veuillez en délibérer.

Francs BAPTISTE